



La Pêche

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Par sa résolution 24-134 dûment adoptée en séance extraordinaire le 25 juin 2024, le Conseil a adopté le calendrier du deuxième semestre de l'année 2024, pour se lire comme suit :

8 juillet 2024

19 août 2024

9 septembre 2024 (mardi)

7 octobre 2024

4 novembre 2024

2 décembre 2024

Ces séances se tiendront, à moins d'avis contraire, à la Salle Desjardins du complexe sportif La Pêche sis au 20, rue Raphaël à La Pêche, à 19 h 30.

Donné à La Pêche, ce 28^e jour du mois de juin 2024.

Me Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour du mois de juin 2024.

Me Sylvie Loubier
Greffière